

MOBILISONS NOUS CONTRE LA REDUCTION DES PLACES EN ETABLISSEMENT DECIDEE PAR LE CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

Lors du vote du budget 2013, les élus du Conseil général de l'Isère ont décidé, sous couvert d'améliorer la protection de l'enfance dans le département, une réduction du coût de la protection de l'enfance.

Ils disent vouloir privilégier le soutien préventif à domicile, donner la priorité à l'accueil familial pour éviter des placements en établissement qualifiés de « traumatisants » et « coûteux ».

En fermant certains établissements, en réduisant le nombre de places dans d'autres, les élus du conseil général espèrent avec le transfert de 300 jeunes des établissements vers les familles d'accueil, une économie de 7 millions d'euros par an à partir de 2015, **qui pourrait encore augmenter si les décisions se poursuivent dans ce sens au delà de 2015.**

Suite à la réunion de l'exécutif du conseil général du 11 mars 2013, le plan prévisionnel de réduction des places en établissement est maintenant connu. **De 2013 à 2015, 298 places seront fermées (196 en Isère sur 15 structures et 102 placements hors Isère).**

Ceci correspond à 177,70 équivalents temps plein pour l'Isère.

Les choses sont claires: ces choix politiques se situent dans des perspectives budgétaires d'austérité où les salariés sont « la variable d'ajustement ». Nous ne sommes pas seulement dans une politique de rationalisation, c'est une restructuration avec une remise en cause des moyens et des missions. Tout cela ne se fera donc pas sans casse pour les usagers donc les jeunes, pour le personnel et sans remise en cause des moyens.

Pour l'ADSEA 38, 4 établissements sont lourdement touchés, représentant 64 places et 60,22 ETP:

1. Le Village de l'Amitié à Noyarey, fermeture de 12 places en 2013 soit 9,12 ETP
2. Le Catalpa à Voiron, fermeture de la structure en 2014 (15 places) soit 12,9 ETP
3. Le 44 à Nivollas Vermelle, fermeture de la structure en 2013 (15 places) soit 22,4 ETP
4. Rose Pelletier à St Martin d'Hères, fermeture d'une unité de 22 places en 2013 soit 15,8 ETP

Une réunion extraordinaire du comité d'entreprise de l'ADSEA 38 a lieu en présence du président de l'association ce lundi 18 mars de 12 à 14 heures au siège avec pour unique ordre du jour la communication des informations transmises par le conseil général.

Face à de telles décisions brutales et inadaptées, la mobilisation de tous est nécessaire.

Il est urgent d'interpeller les élus pour rappeler que les salariés sont soucieux de renforcer et améliorer la protection de l'enfance et ont aussi pour objectif de promouvoir des pratiques innovantes et diversifiées dans l'intérêt des jeunes.

En revanche, ils refusent la casse des outils de la protection de l'enfance, la perte de l'emploi, les licenciements. Pour notre association, quelles seront les possibilités de reclassement, de reconversion pour les 60,22 ETP ? Aujourd'hui, malgré les promesses du conseil général d'accompagner cette réduction, aucune solution n'est effective. Pour exemple, le recrutement des familles d'accueil s'avère difficile, les offres d'accompagnement à domicile restent à développer.

Les syndicats de l'ADSEA 38 appellent l'ensemble des salariés de l'association à se mobiliser pour faire obstacle à ces décisions afin que les élus du conseil général revoient leur copie et réaffirment l'importance du rôle du conseil général dans la protection de l'enfance.

Lundi 18 mars à midi devant le siège de l'ADSEA 38 lors du CE extraordinaire, sur votre heure de pose

Mercredi 20 mars à 18 heures à la Bourse du Travail à Grenoble, 32 avenue de l'Europe

A l'initiative de la CGT, une assemblée générale est organisée avec tous les salariés des établissements concernés et plus largement l'ensemble des professionnels de l'action sociale et de la protection de l'enfance.

Fait à Grenoble, le 16 mars 2013

